



## **Situation des contractuels aux Archives nationales - Réunion d'information - mardi 15 mars à 13h**

Ayant été saisie à ce sujet par plusieurs collègues, la section CFDT-Archives tiendra une heure d'information syndicale consacrée à l'examen de la situation des contractuels aux Archives nationales (où les ces personnels représentent, comme partout au ministère, un effectif considérable : presque la moitié des agents scientifiques DIRF hors encadrants, par exemple). En effet, nous ont été rapportées une grande hétérogénéité dans la situation de ces collègues, ainsi qu'une grande opacité dans les processus de recrutement. Si certaines explications peuvent être trouvées dans le cadre juridique applicable aux contrats de travail de la fonction publique, d'autres éléments soulevés posent problème et seront étudiés.

Cette heure mensuelle d'information (HMI) se tiendra **mardi 15 mars de 13h à 14h en visioconférence**. Seront présents des représentants CFDT-Culture dans les CCP (commissions consultatives paritaires, compétentes sur les personnels contractuels).

Les informations de connexion seront communiquées en amont de la réunion.

En vertu du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 (art. 5), chaque agent de la Fonction publique est autorisé à assister aux réunions d'information organisées par les organisations syndicales représentatives du personnel, dans la limite d'une heure par mois.

CFDT-Culture, section Archives

9 mars 2022

[cfdt.archives@culture.gouv.fr](mailto:cfdt.archives@culture.gouv.fr)